

À Paris, le 12 mars 2021

COMMUNIQUÉ

Alors que la mobilisation des acteur.rice.s du secteur culturel s'amplifie, que se multiplient les occupations de théâtres par les coordinations intermittentes et les étudiant.e.s, que notre syndicat, le SYNDEAC, appelle à des journées d'actions,

Nous, directrices et directeurs de CDN, réuni.e.s en assemblée générale, réaffirmons notre mobilisation pour obtenir des réponses plus complètes que celles apportées par le Premier Ministre, ce 11 mars, à l'ensemble des demandes portées par les acteur.rice.s du secteur culturel :

- Nous demandons, la réouverture de nos lieux au public dans les plus brefs délais, sur la base du protocole de reprise d'activité graduée, proposé dès le mois de janvier par plusieurs organisations professionnelles (SYNDEAC, SNSP, FORCES MUSICALES, PROFEDIM).
- Que cette réouverture soit immédiatement assortie d'une prorogation indispensable des droits des intermittent.e.s et que les crédits dédiés au plan de relance soient urgemment mobilisés afin de soutenir directement l'emploi dans notre secteur, ainsi que les professionnel.le.s les plus fragiles qui sont aujourd'hui menacé.e.s par une précarité extrême.
- Que soit mis en place un accompagnement prioritaire et urgent de la jeunesse et de la nouvelle génération d'artistes coupés en plein envol et sans visibilité sur l'avenir.
- Qu'une attention forte soit accordée aux incohérences sociales des salarié.e.s en fin de droit, en congé maladie ou maternité et une résolution de ces situations.
- Que notre gouvernement suspende tout projet de réforme des conditions d'accès à l'assurance chômage dans un contexte où les plus fragilisés.e.s de nos concitoyen.ne.s sont déjà les grandes victimes de la crise économique que nous traversons.

En l'absence, depuis deux mois, de réelle prise en considération par le gouvernement des propositions portées par les organisations professionnelles, les 38 CDN que nous représentons sont pleinement engagés, partout sur le territoire, dans l'intensification du dialogue intersyndical pour soutenir la convergence des revendications des salarié.e.s et des employeur.se.s du théâtre public.

Nous serons pleinement mobilisés pour deux journées d'actions communes, à l'initiative du SYNDEAC, sous le mot d'ordre « Le printemps est inexorable » - #feuertpourculture. Les 20 et 21 mars, nous inviterons citoyen.ne.s et élu.e.s, à nous rejoindre pour faire entendre le besoin d'art, de culture et de justice qui nous animent tou.te.s.

Parce qu'aujourd'hui nous considérons que le travail que nous avons collectivement produit pour permettre en toute sécurité le retour des publics dans nos salles, ne légitime plus la fermeture de nos établissements. Nous observons, et certaines études le démontrent, que l'atteinte psychologique de nos concitoyen.ne.s (dont nos collègues intermittent.e.s et salarié.e.s permanent.e.s) est une conséquence directe, grave et durable de la perte de toute sociabilité - que celle-ci se vive dans nos lieux ou dans les espaces de convivialité que sont les restaurants et les cafés. Nous nous alarmons de voir s'accroître les inégalités sociales, la dégradation de la situation financière des plus précaires et des étudiant.e.s.

Aujourd'hui, ce que nous pensions être un régime d'exception est en train de s'installer dans la durée pour devenir une norme. Une norme qui peut laisser penser que l'interruption de la vie culturelle n'est considérée que comme la mise à l'arrêt d'un secteur économique, et non comme le renoncement à une activité essentielle à la bonne santé mentale des individus, à la vie en communauté et à l'éducation de la jeunesse.

Le Conseil d'Etat lors de son jugement rendu au mois de décembre à l'occasion du référé-liberté déposé par les organisations professionnelles, soulignait que la fermeture de nos lieux ne pouvait s'inscrire dans la durée sans porter une atteinte injustifiée à plusieurs libertés fondamentales dont la liberté d'expression et de création. Aujourd'hui, un an après le début de cette crise, nous y sommes.

**Robin Renucci, Emilie Capliez, Benoît Lambert
Mathieu Bauer, Chloé Dabert, Nathalie Garraud, Renaud Herbin, Joris Mathieu,**
Conseil d'administration de l'ACDN